

# le journal **CAUE** 34

conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault

© Photo F. Hébrard - CAUE 34

N°84 • juillet 2009

## DOSSIER **Saint-Christol** Village viticole



Des élus prennent le taureau par les cornes pour doter le projet urbain de tous ses attributs et remporter le Trophée des As avec le pôle œnotouristique !

## sommaire

2

**Appel à Projets**  
Nouvelles Formes Urbaines

3

**Exposition**  
Vivre et construire avec le climat

4

**Le végétal**, un allié  
contre la chaleur estivale

8

**DOSSIER Saint-Christol**,  
village viticole

21

**Montoulieu**,  
logement social à l'échelle  
d'une commune rurale

24

**Déballage**

## Communes en bref

### **Agel** **Reconversion** **d'une ancienne cave viticole**

La commune a récemment acquis une ancienne cave particulière située dans le village. Dans les 3 bâtiments délimitant une cour, les élus souhaitent installer notamment la mairie, actuellement difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite, des logements et des locaux à vocation associative et culturelle. Le CAUE accompagne les élus dans leur réflexion. Des scénarios de reconversion, établis à partir d'un bilan préalable, permettront aux élus de faire des choix éclairés et de définir les priorités. Le CAUE assistera la commune dans les démarches pré-opérationnelles.

# Appel à Projets

## Nouvelles Formes Urbaines Durables en Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon fait de la lutte contre l'étalement urbain un enjeu fondamental de ses politiques publiques. Elle vient de lancer un appel à projets en faveur des «Nouvelles Formes Urbaines Durables». Dans le droit fil des documents stratégiques régionaux, rassemblés dans le SRADDT\*, cet appel à projets a pour but de soutenir des démarches innovantes en matière de formes urbaines. Un appui technique et financier accompagnera la mise en œuvre d'opérations d'aménagement à vocation d'habitat ou mixte. Ceux-ci devront satisfaire aux besoins de «logements pour tous» ainsi qu'à des critères de qualité environnementale, mais aussi intégrer des enjeux de mobilité et de déplacements. L'appel à projets s'adresse aux communes, groupements de communes, EPCI et bailleurs sociaux-aménageurs.

Deux catégories seront prises en considération : les études en amont pour les communes de moins de 2000 habitants et les réalisations à travers deux thématiques, celle des îlots urbains et celle des bourgs ruraux. Dans cette seconde catégorie, six lauréats seront retenus. Un comité d'évaluation auquel l'UR CAUE-LR\*\* participe, sera chargé d'examiner les dossiers éligibles sur la base de divers objectifs de développement durable et d'innovation.

Le dossier de demande de subvention est disponible sur le site internet de la Région : [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr), ou au service Cohésion sociale au 04 67 22 98 19

\*Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

\*\* Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon



## Comment questionner l'étalement urbain ?

*Quatrième volet de la formation proposée par les CAUE pour les CAUE*

Après Paris, La Rochelle et Montpellier, Arras accueillera la quatrième session de formation sur le thème «**Les leviers et les outils opérationnels**» du mercredi 30 septembre au vendredi 2 octobre 2009.

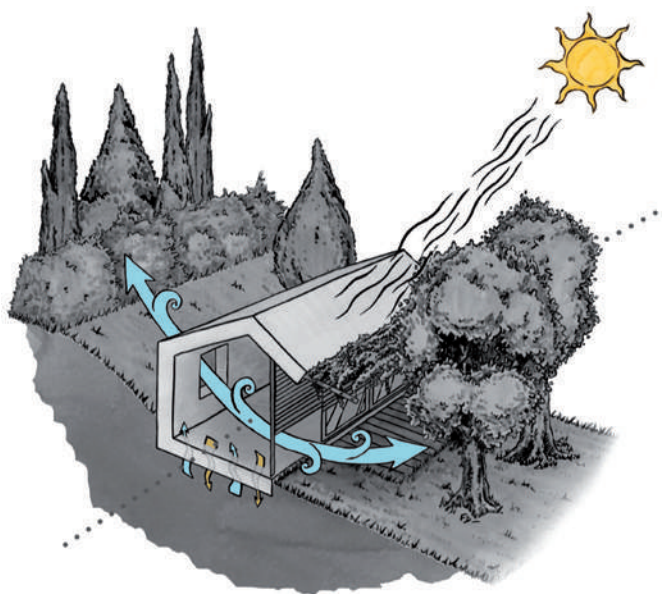
Le «Petit journal», compte-rendu des deux premières sessions est disponible auprès du CAUE du Loir-et-Cher et téléchargeable sur le site de la FNCAUE : <http://www.fncaue.asso.fr/>

### **Organisation et renseignements**

Formation mise en œuvre par les CAUE et soutenue par la fédération nationale des CAUE. CAUE du Loir-et-Cher, organisme formateur.  
Contact : Emmanuel Brochard, Patricia Michou  
Tél. 02 54 51 56 50 - Fax. 02 54 51 56 51 - Mail : [contact@caue41.fr](mailto:contact@caue41.fr)

# Vivre et construire avec le climat

## en Languedoc-Roussillon



L'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon, en partenariat avec l'ADEME et la Région LR, vient de réactualiser son exposition réalisée dans les années 80 dont les thèmes du confort, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement sont plus que jamais au cœur de l'actualité.

Cette exposition itinérante met l'accent sur l'approche bioclimatique, déclinée selon des principes simples et passifs et adaptée aux spécificités de notre climat méditerranéen.

Inaugurée à l'automne, l'exposition est appelée à circuler dans tout le département et mise gratuitement à disposition des collectivités, des établissements scolaires, des associations...

Les CAUE de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées Orientales disposent également d'un exemplaire de l'exposition

### Les principes de base de l'architecture bioclimatique



**Protéger**



**Profiter**



**Conserver**

**«L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas!»**

Concevoir un habitat de bon sens, c'est puiser dans son environnement naturel et proche les ressources nécessaires au confort de ses habitants.

### Les conseils du CAUE pour construire et aménager avec le climat

#### Assistance aux maîtres d'ouvrage privés et publics

Les consultations assurées par le CAUE auprès des particuliers désirant construire et les conseils qu'il développe auprès des collectivités territoriales dans tout projet d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture, mettent l'accent sur les démarches environnementales.

Emmanuelle Payet - Laurent Grangé - CAUE34

### fiche technique

21 panneaux au format vertical 80 X 200 cm sur structure autoportante • 1 caisse métallique de 100 X 50 X 60 cm •  
**Conception** UR CAUE-IR • **Réalisation graphique** Denis Delebecque, François Dolambi et Laurence Rodriguez  
**Renseignements complémentaires Tél. 04 99 133 700**

# Le végétal, **un allié** contre la chaleur estivale

Depuis la canicule de 2003, chaque été enregistre une forte augmentation des systèmes de climatisation. Paradoxalement, un sondage SOFRES a mis en évidence que 80% des personnes interrogées estimaient que celle-ci n'était pas vraiment nécessaire !

La climatisation, c'est aussi 50% de consommation électrique de plus en période estivale, soit pour une maison individuelle et selon l'installation, 500 à 1000 KWh de plus et un surcoût de 80 à 140 € ainsi qu'une pollution conséquente due aux fluides frigorigènes.

L'accompagnement végétal de l'habitat joue un rôle primordial dans la régulation de l'apport thermique et évite ainsi l'utilisation d'une climatisation, tout en offrant un meilleur confort.

*La façade est protégée du rayonnement solaire d'été grâce à une frondaison dense.  
L'hiver venu, la charpente dénudée laissera le soleil chauffer la bâtisse.*





**L'efficacité des grimpantes sera supérieure si elles sont accrochées à un support désolidarisé du mur (treillage ou grillage tendu à mailles, placé sur des pitons à 10 cm du mur minimum).**

**Ainsi, une ventilation naturelle entre le mur et le feuillage évitera que la trop forte chaleur réverbérée par le mur ne les dessèche.**

#### **Essences caduques : murs Sud et Ouest**

- **Bignonées** : *Campsis grandiflora*, *Campsis tagliabuana* «Mme Galen», *Campsis radicans*, *Podranea ricasoliana*
- **Glycine** : *Wisteria sinensis* (développement puissant)
- **Rosiers grimpants** : *Rosa banksiae*, *Rosa Mermaid*, *Rosa* «Grouse»
- **Ipomée** : *Ipomea learii*
- **Jasmins** : *Jasminum polyanthum*, *Jasminum officinale*

## **Les arbres à feuilles caduques, premiers régulateurs thermiques**

Placés à une distance minimale de 5 mètres des façades (8 mètres pour des arbres de première grandeur, type platane ou tilleul) tant pour l'habitat collectif qu'individuel, les arbres à feuilles caduques régulent l'apport thermique en été. En effet, grâce à leur feuillage, ils diminuent la pénétration des rayons solaires et l'intensité lumineuse, forte en cette saison, et permettent une meilleure circulation de l'air par des échanges gazeux sol/atmosphère et par la photosynthèse.

Au contraire, en hiver, les arbres ayant perdu leurs feuilles ne gênent pas l'incidence plus horizontale du rayonnement solaire. L'efficacité maximale de leur rôle bioclimatique tient à leur positionnement par rapport au bâti. En façade Est, ils vont uniquement assurer un rôle protecteur et régulateur en été, le matin. L'efficacité sera maximale toute la journée en façade Sud, mais aussi à l'Ouest, là où les rayons de l'après-midi sont les plus chauds et deviennent vecteurs d'accumulation thermique dans l'habitat pour la nuit.

La forme et l'implantation des essences végétales influent sur la qualité des flux d'air. Les végétaux à feuilles caduques augmentent leur perméabilité à l'air lorsque les vitesses du vent s'accroissent, au contraire des résineux qui ont un comportement inverse.

Arbres, façade végétale, toit végétal, autant de solutions pour profiter des **effets thermorégulateurs** des plantes.

## La façade végétale

Si le mur végétal est une réponse à la fois bioclimatique, phonique et esthétique, il vise surtout à adapter tous les avantages des toitures végétales sur un plan vertical, mais reste encore réservé à des bâtiments d'exception étant donné son coût élevé et une gestion qui doit être confiée à des spécialistes.

Les plantes grimpantes présentent des qualités identiques et nécessitent une structure beaucoup plus simple. En effet, elles jouent un rôle d'isolant thermique indéniable en créant une zone tampon, protectrice des murs, avec moins de chaleur accumulée et une meilleure ventilation.

Quel que soit le type de support (treillage, câbles, pergola, auvent, tonnelle...) et son matériau (bois, métal, aluminium...) le végétal va créer une ambiance rafraîchissante qui n'a rien de commun avec une protection solaire du type stores où la chaleur s'accumule sous la toile.

La sélection des différentes essences (caduques ou persistantes, volubiles ou munies de crampons) doit se faire en fonction des orientations, du type de revêtement mural et de leur développement à l'état adulte.

Le lierre et la vigne vierge sont réservés aux murs Nord et Est, mais avec un risque de dégradation du support non négligeable, en raison de leurs crampons.



### Essences persistantes : murs Est et Nord

- Clématite : *Clématis armandii*
- Chèvrefeuille du Japon : *Lonicera japonica* (photo ci-dessus)
- Jasmins : *Trachelospermum jasminoides*, *Jasminum mesnyi*

### Essences persistantes : murs Sud et Ouest

- *Plumbago* du Cap
- *Solanum jasminoides* (développement important)
- *Passiflora cærulea* (développement important)

***Cette treille court le long de la façade, protégeant les vitrages du soleil d'été.***





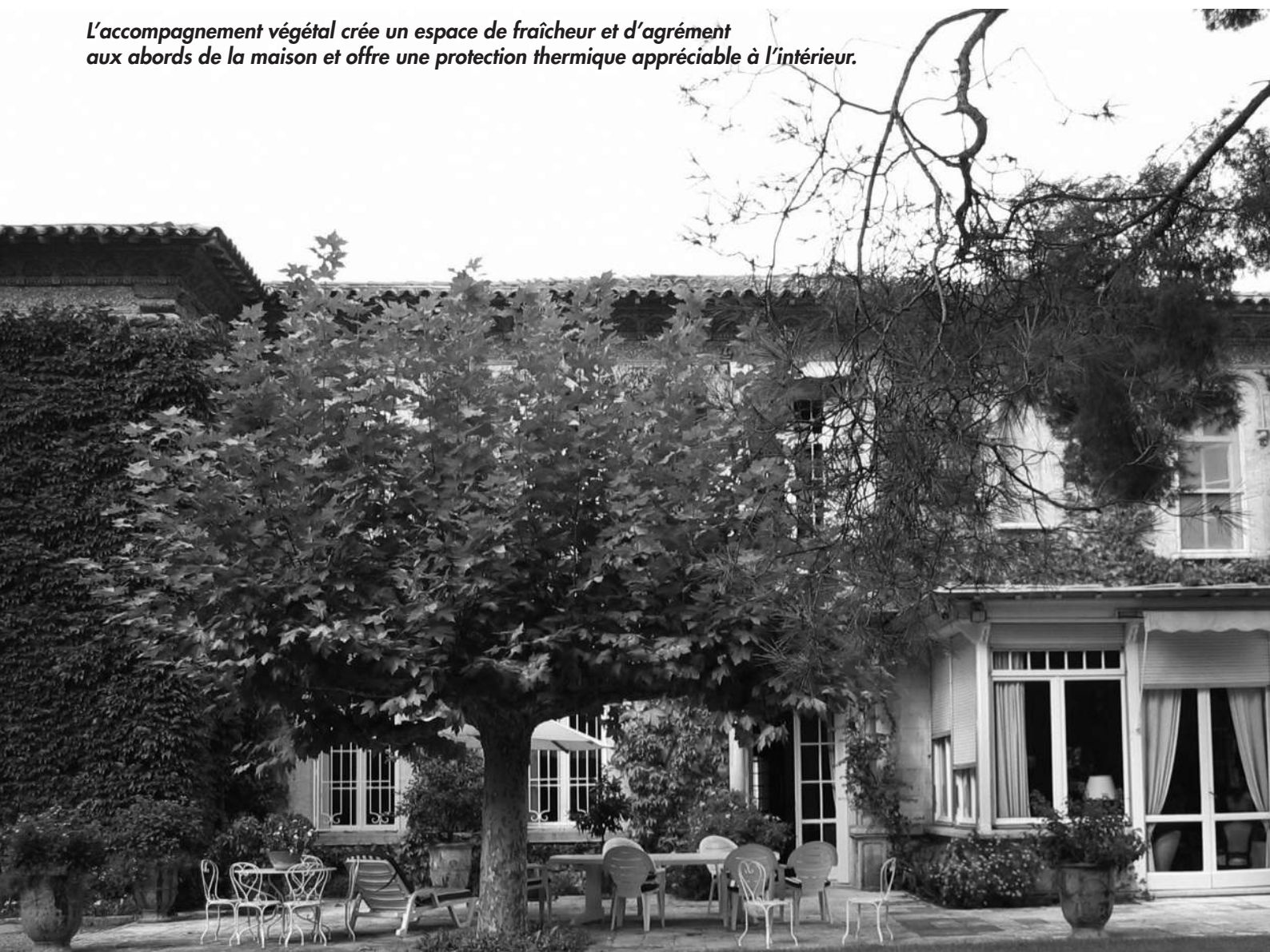
*Toiture plantée de sedum*

## **Le toit végétal**

Il est encore peu répandu en raison de son coût, environ le double d'une toiture normale. Toutefois, il existe plusieurs types de toitures végétales, selon l'épaisseur de terre et le choix des végétaux. En milieu méditerranéen, on s'orientera vers des plantes couvre-sol de type sedum, vivaces ou herbacées basses qui ne demandent qu'une faible épaisseur de terre. Ainsi, un toit végétal de type «extensif», qui ne coûte qu'un tiers de plus qu'un toit classique, permet de doubler la durée de vie de la toiture et crée surtout des isolations thermiques été/hiver et phoniques exceptionnelles. Outre l'aspect esthétique et la mise en valeur du parc immobilier, une toiture végétalisée réduit l'effet d'îlot de chaleur urbaine et permet une meilleure gestion de l'eau par rétention du ruissellement.

Denis Fraiser - CAUE34

*L'accompagnement végétal crée un espace de fraîcheur et d'agrément aux abords de la maison et offre une protection thermique appréciable à l'intérieur.*



# Saint-Christol village viticole

*Au cœur d'un vignoble réputé,  
deux collectivités conjuguent leurs efforts  
pour valoriser un territoire.*

*Pour ne pas subir les effets d'une périurbanisation annoncée et ne pas avoir à regretter, dans un futur proche, que le village ne devienne qu'une banlieue-dortoir à mi-chemin entre Nîmes et Montpellier, l'équipe municipale rassemblée autour de son maire, Jean-Luc Bergeon, décide dès 2005, de prendre en main l'avenir du village. Deux projets complémentaires, mais d'échelles différentes, voient le jour :*



Le premier, **intercommunal**, mené par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, est la réalisation d'un équipement destiné à dynamiser un territoire autour des activités touristiques et de la production viticole : un pôle œnotouristique, à la fois maison vigneronne et équipement public, tourné vers un large public.

Le second, **communal**, est la mise en place d'un projet urbain qui relève de plusieurs préoccupations : freiner l'étalement urbain, préserver les caractéristiques locales des paysages, répondre au besoin de logements locatifs ou en accession

et enfin, revitaliser les activités commerciales du centre et au-delà, redynamiser la vie du village. Deux ambitions qui sont confortées par les préconisations du SCOT du Pays de Lunel, approuvé en 2005.

**Saint-Christol se situe au cœur du territoire viticole du Pays de Lunel**, un environnement composé de vignes en coteaux et de garrigues, ponctué de mas et de pinèdes. Un paysage qui témoigne d'une activité qui perdure mais qu'il faut aujourd'hui soutenir et renouveler.

Le projet du pôle œnotouristique à l'Est et la réflexion sur le développement urbain du village font l'objet de deux approches dont le dénominateur commun est d'affirmer l'identité viticole de Saint-Christol.





*Le village offre encore, côté Sud, une silhouette compacte, en belvédère sur la plaine.  
La qualité des premiers plans devient un enjeu pour la maîtrise du développement urbain et l'image du Pôle œnotouristique.  
Il va donc falloir réaffirmer la trame agricole en pied de village et y réinsérer les équipements de plein air,  
le tracé de l'esplanade et le mitage naissant.*

## Une **position charnière** entre deux aires urbaines

La commune de Saint-Christol appartient à la communauté de communes du Pays de Lunel, un territoire marqué par la culture de la vigne et la tradition taurine qui gravite autour de la ville de Lunel.

Il est composé de trois entités. Au centre, la plaine traversée par un ruban d'infrastructures : RN 113, A9, ligne TGV, canal d'irrigation.

Au Sud, «la petite Camargue», constituée de milieux humides jusqu'à la mer. Et enfin, au Nord, les collines et les garrigues dans lesquelles s'insère le vignoble avec, pour toile de fond, les silhouettes lointaines du Pic Saint-Loup et de l'Hortus. Les élus de la communauté de communes du Pays de Lunel entendent faire jouer à ce territoire **un rôle de «respiration»** entre les aires de Montpellier et de Nîmes.



# Un pôle œnotouristique en Pays de Lunel

## *Comment allier les filières viticole et touristique pour dynamiser un territoire et le faire connaître ?*

La Communauté de Communes du Pays de Lunel, présidée par François Berna, propose, dès 2004, de créer **un lieu attractif consacré au tourisme et au vin**, basé à Saint-Christol, au cœur du paysage viticole du territoire et à deux kilomètres de l'échangeur autoroutier. L'objectif est d'inscrire ce nouveau lieu dans un réseau de visites et de découvertes, liées au patrimoine - dont le site archéologique d'Ambrussum - au vin avec une quinzaine de caveaux à proximité, à la tradition camarguaise et aux activités de pleine nature.

Dans le cadre de l'**appel à projets de «pôles d'excellence rurale»** lancé par l'Etat en 2005, le Pays de Lunel est labellisé en décembre 2006 et doté d'un soutien financier de 800 000 euros pour la création d'un pôle œnotouristique à Saint-Christol.

L'ambition du projet est d'accueillir un large public -touristes, familles, œnophiles et professionnels- en proposant à la fois des espaces d'exposition, de dégustation, de découverte, de vente des produits du terroir, mais aussi un musée ampélographique, des espaces de restauration et de détente. **Cette polyvalence recherchée** va donner lieu à un travail d'évaluation puis de programmation, adapté au site désigné par la communauté de communes pour accueillir l'ensemble des équipements : «la Glacière», un terrain de plus de 3 ha en pente légère vers la plaine au Sud, proche du centre ancien de Saint-Christol, mais dont les connexions restent à établir.

Les équipements, qui ont une vocation d'accueil et de diffusion de connaissances, sont composés d'environ 1 100 m<sup>2</sup> d'espaces bâtis et d'espaces extérieurs variés - terrasses, patio, jardin, théâtre de verdure, jeux d'enfants, aires de stationnement et cheminements. «Bâtiments et aménagements extérieurs devront ensemble jouer un rôle pédagogique sur les questions environnementales, sur un mode ludique et convivial» affirme Jean-Luc Bergeon, président de l'Office du Tourisme du Pays de Lunel et en charge du dossier. «Ils devront aussi transmettre l'image d'un territoire tourné vers le futur». Les espaces extérieurs ne devront pas seulement être conçus comme des espaces d'agrément et de détente, mais ils devront aussi participer à l'information et à l'immersion. Le programme se veut évolutif, le site pourrait notamment accueillir par la suite un pôle «pépinière» et un pôle «bien-être».

**Un concours d'architecture** sur esquisses a été lancé auprès d'équipes pluridisciplinaires, composées d'architectes, paysagistes, scénographes et bureaux d'études. Les trois équipes retenues ont remis en décembre 2008 des visions contrastées du pôle œnotouristique.

Chaque projet développe des concepts bioclimatiques et s'attache à l'emploi d'énergies renouvelables : inertie thermique, parties enterrées ou semi-enterrées, énergies éoliennes ou solaires, matériaux naturels, protections végétales, récupération des eaux de pluie, etc. L'ensemble de ces propositions renvoie à la nécessité de mettre en œuvre une gestion adaptée à un équipement polyfonctionnel et emblématique pour le Pays de Lunel. Le jury, à l'issue d'un examen attentif et d'un débat soutenu et animé, a proposé au maître d'ouvrage de choisir le projet de l'équipe de **Philippe Madec**, architecte.

- **Maîtrise d'ouvrage** Communauté de Communes du Pays de Lunel
- **Programmation et assistance à la maîtrise d'ouvrage**  
C.P&O, Conseils, Programmation & Organisation





*Les différentes entités bâties depuis la route de Vérargues, au Sud*



• Atelier Philippe Madec

## «Low-tech plutôt que High-tech»

*Une interprétation contemporaine du bâti agricole traditionnel*

Le site est redivisé en trois strates distinctes qui s'appuient sur la topographie. Au Nord, près du village, la strate la plus haute nommée «esplanade» accueille les différentes entités bâties. Elle surplombe les deux autres : le jardin ampélographique et la prairie.

**Les volumes volontairement simples et différenciés** correspondent aux fonctions principales et sont disposés de manière éclatée. Leurs formes et leurs gabarits se réfèrent à ceux du bâti traditionnel environnant. Des atmosphères et des ambiances spécifiques leur sont attribuées.

Inspiré par la construction agricole, le projet s'appuie sur la mise en œuvre de matériaux naturels : bois, pierre locale et terre crue. Le bois est retenu comme liant

pour l'ensemble des bâtiments. Le projet s'appuie aussi sur la mise en œuvre de technologies économiques et renouvelables, sur la réinterprétation de techniques traditionnelles telles que puits canadien, stockage enterré «presque à la grecque» et ventilation naturelle. Le patio, élément du programme, est indépendant, en position charnière. Circulaire, il se réfère aux arènes.

La souplesse du dispositif, son adaptabilité aux usages à venir et l'économie générale recherchée ont joué en faveur du projet.

• **Atelier Philippe Madec**, architecte mandataire • **In Situ**, Paysage et scénographie • **TRIBU**, BET HQE • **MC Pro**, BET structures, pluridisciplinaire



*Plan d'ensemble et les trois strates qui redivisent le site*





*Depuis l'esplanade : «une canopée protectrice du soleil et du vent»*

• Atelier d'architecture Emmanuel Nebout

## «Un bâtiment treille, repère et lien dans le paysage»

Cette proposition désigne clairement son objectif : **devenir l'emblème d'un territoire** avec l'installation d'un «bâtiment-paysage» entre les vignes et le village.

Les différents espaces du pôle, intérieurs et extérieurs, implantés sur des socles en gradins, sont unifiés par une ample voûte végétale, soutenue par une structure arborescente en bois et métal. Cette grande treille qui se développe selon un axe Ouest-Est, s'agrafe, coté Est, sur une esplanade qui borde la route de Vérargues, et domine le théâtre de verdure ainsi que le jardin ampélographique au Sud. D'éventuelles extensions peuvent s'intégrer à cet ensemble côté Ouest en s'insérant sous un prolongement de la voûte. Au-delà de son rôle symbolique, la treille filtre la lumière, régule la température et évolue au rythme des saisons. Elle définit une nef, galerie d'exposition qui, telle une rue couverte, donne accès aux différents espaces servants : boutique, bar à vin, salle de dégustation, restaurant. A mi-chemin, le patio prolonge la visite autour d'une coupe géologique.

Ce projet affiche la volonté de compacter et de **rassembler, sous une structure homogène**, des éléments de programme hétérogènes afin d'obtenir une échelle bâtie qui provoque dans le paysage un événement, mais aussi pour répondre à des objectifs d'économie en énergie.



*Plan d'ensemble  
«Le bâtiment treille» s'appuie au Nord  
sur l'ourlet végétal en pied de village.*

• Atelier d'architecture Emmanuel Nebout, mandataire • Horizons-paysages, paysagistes • Agence Bacconnier, architecte-scénographe • Laurence Ravoux, graphiste - signalétique • André Verdier, BET structures • BEHI, BET HQE • SLH SUD EST, BET pluridisciplinaire



*Façade Est et la silhouette du village en arrière-plan*



## Coupe et silhouette depuis le village jusqu'au pôle

- Agence Calori-Azimi-Botineau

## «Un parc viticole, entre village et grand paysage»

Le projet est pensé avant tout comme **une scénographie paysagère**, un dispositif phasable et souple qui se structure autour des déplacements doux, depuis le village jusqu'au pôle, à travers le parc. Le principe développé est d'encadrer «l'aire», bordée au Nord d'un cordon végétal, par les deux principaux éléments de programme : à l'Est, le pôle œnologique en partie dissimulé dans le sol, et à l'Ouest, en relation avec le centre du village, l'espace camarguais et de restauration qui s'apparente à un belvédère en bois dominant le parc et, au-delà, la plaine. Une ombrière solaire est calée sur la terrasse haute au Nord.

Les terrasses-belvédères, les jardins et les cheminements remodelent le site en créant des faisceaux qui convergent au point bas, vers le parvis d'accueil.

«Le bâtiment du pôle est conçu comme un ruban qui s'enroule autour du patio thématique» et joue de la topographie pour capter les circulations qui descendent du Nord ou remontent du parking, situé au Sud.

Une option de scénographie paysagère complète ce dispositif. Le pôle et la halle sont reliés par **une passerelle**, tendue au-dessus des vignes, qui crée un lien direct entre parking et village.

Dans ce projet, parc et bâtiments constituent un ensemble, structuré par un réseau de parcours extérieurs et intérieurs qui met en relation le village, les équipements et le grand paysage.



- Agence Calori-Azimi-Botineau, architecte mandataire
- Martel & Michel, paysagistes
- OASUS, BET HQE
- Atelier 59, graphisme signalétique
- Michel Forgue, économiste
- Batiserf ingénierie, BET HQE
- L. Choulet, BET fluide HQE



## Le patio semi-enterré, autour duquel s'enroule le Pôle



# Entrevue

## Jean-Luc Bergeon / CAUE34

**CAUE 34 :** Comment votre village est-il devenu l'un des maillons essentiels de la stratégie de développement de la Communauté de Communes du Pays de Lunel ?

**Jean-Luc Bergeon :** Le point de départ est sans aucun doute l'élaboration du SCOT du Pays de Lunel dans lequel nous avons positionné quatre premiers éléments structurants : une médiathèque intercommunale, l'espace muséographique d'Ambrussum, une halle de sports intercommunale, associée au lycée Victor Hugo de Lunel, et le projet de pôle œnotouristique à Saint-Christol. L'antériorité historique de Saint-Christol avec la qualité de ses vins, sa cave coopérative emblématique dont le caveau est ouvert depuis plus de 30 ans et sa position au cœur d'un vaste vignoble répondaient parfaitement à nos objectifs communs.

Ce projet nous tenait particulièrement à cœur, à tel point que nous l'avons présenté dans le cadre du pôle de compétitivité pour obtenir sa labellisation en tant que pôle d'excellence rurale. Celle-ci a été accordée en décembre 2006, juste quelques mois après l'approbation du SCOT.

**En quoi ce projet a-t-il été l'élément déclencheur d'une étude urbaine et quelle est son incidence sur le PLU ?**

Ce projet œnotouristique nous a fait énormément réfléchir sur le contenu des deux hectares qui lui étaient réservés, mais surtout sur toute la dynamique qui allait en résulter. Cette perspective nous a aidés à définir ce que nous voulions faire de notre commune et l'option retenue a été de faire de Saint-Christol un village viticole, alors qu'il n'est aujourd'hui qu'un village de vigneron.

Autrement dit, les paysages, l'architecture, l'organisation générale ne donnent pas assez de signes forts pour faire dire : «vous entrez dans un village viticole».

On s'est rendu compte que le projet œnotouristique traitait de beaucoup de choses, autres que le vin. Il parle de patrimoine, de culture, de paysages, de compétences qui se retrouvent dans l'intitulé «Saint-Christol, village viticole». Il s'inscrit dans un concept plus ambitieux de philosophie œnotouristique. Entre temps, au moment de réviser le POS et d'engager le nouveau PLU, nous avons fait appel au CAUE pour avancer et travailler sur les bases d'une étude de définition urbaine.

**Que vous a apporté cette étude de définition urbaine ?**

Avec l'assistance du CAUE, nous avons défini un cahier des charges dans lequel les principaux enjeux ressortaient. La difficulté était de trouver des orientations, à défaut de trouver des réponses précises. L'étude que nous avons confiée au cabinet CAB\* décrit très bien les choses : «un village à finir et un village à étendre». Aujourd'hui, nous sommes dans la situation de devoir finir le village avant de penser à l'étendre. C'est pourquoi l'étude urbaine s'est concentrée sur le centre. Pour les 10 ans à venir, il nous reste encore 6 à 8 hectares à valoriser. Il n'y a donc pas de raison d'étendre davantage l'urbanisation, mais il nous faut surtout renforcer l'identité communale.

**Jean-Luc Bergeon**, maire de Saint-Christol, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et président de l'Office du Tourisme du Pays de Lunel



## **L'identité viticole de Saint-Christol impose le maintien des paysages de vignes, la question de la déprise agricole ne vous pose-t-elle pas un problème ?**

Nous sommes assez inquiets et nous cherchons quelles alternatives nous pourrions proposer aux viticulteurs qui souhaitent arracher, autres que des champs photovoltaïques ou éoliens.

Une ferme photovoltaïque rapporte plus qu'un hectare de vigne, mais n'a jamais fait un excellent rosé ! Pour nous c'est gravissime. Je crois que le PLU pourra répondre en partie, en définissant des secteurs très bien localisés. J'espère que les progrès techniques feront naître des cellules miniatures qui impacteront moins le paysage.

## **Qu'attendez-vous de votre PLU ?**

Le PLU n'est pas un POS amélioré, il ne suffit plus d'un simple coup de crayon pour délimiter des zones ! Cette nouvelle philosophie est difficile à expliquer et surtout ce n'est pas le discours que veulent entendre les propriétaires fonciers. Ce qu'ils veulent, c'est faire ce qui leur plaît sans se préoccuper de l'intérêt général, même si nous leur démontrons qu'ils pourraient tirer meilleur profit de leur foncier tout en s'inscrivant dans des intérêts collectifs. Nous allons bien sûr réaliser des ZAC, mais il va falloir attendre encore deux ans avant d'avoir un PLU opérationnel. Ces 24 mois vont être difficiles. L'étude urbaine nous a permis de situer déjà les pôles forts, les secteurs à enjeux, les espaces publics, mais les orientations d'aménagement de secteurs seront définies dans le PLU.

## **Comment comptez-vous agir pour définir les signes forts du village ?**

Il faut terminer le village mais pas n'importe comment ! C'était une des questions posées au cabinet CAB.

Il faut le reconnaître, nous n'avons pas su conserver les caractéristiques architecturales d'un village viticole avec ses maisons vigneronnes si identifiables. Peut-être des formes urbaines et architecturales que l'on pourrait proposer seraient-elles à même de redonner au village des signes de reconnaissance, c'est ce que nous attendons. Le CAUE nous a fait avancer en nous montrant que l'architecture était un élément structurant, car jusqu'à présent, nous l'avions vécue comme un élément ajouté à un autre. On réalise aujourd'hui que le fait d'ouvrir du foncier à un lotisseur, sans un cadre bien précis, peut avoir un résultat dévastateur pour le village.

## **Comment vous appuyez-vous sur le projet de pôle œnotouristique pour réaliser certains programmes ?**

Aujourd'hui, rien ne se passe sans faire référence à ce cadre. Je vais vous donner un exemple avec les chemins qu'il faut aujourd'hui réhabiliter. Nous ne le faisons pas seulement parce qu'ils ont été abîmés, nous les intégrons dans une dimension paysagère et environnementale, car ils sont aussi des lieux de promenades, de randonnées et de valorisation de nos paysages. A l'évidence, la manière de les restaurer s'en ressent. Il en est de même pour chaque projet que nous examinons désormais sous l'angle qui confortera la qualité environnementale, celle des paysages ou de l'identité territoriale.

Au niveau de la population, il y a une adhésion et une impatience, mais aussi des incrédules qui pensent que les finances communales vont s'en ressentir. Pourtant, ce n'est pas le cas, la commune n'engage pas d'argent. Tout est pris en charge par l'intercommunalité, l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, pour un montant d'environ 5 millions d'euros.

Une **ferme photovoltaïque** rapporte plus qu'un hectare de vigne, mais n'a jamais fait **un excellent rosé !**

## **Le projet de l'équipe de Philippe Madec est-il bien accueilli ?**

La démarche de Philippe Madec me rend enthousiaste. C'est l'architecte qui a le mieux conjugué la dimension locale et son rayonnement au-delà du département. Il nous a aidés à dépasser la seule dimension touristique pour aller vers l'authenticité. Il a réussi un projet dans lequel les individus vont retrouver des formes architecturales familières, des qualités environnementales très poussées, on est déjà vers le Grenelle 2020 ! On va venir voir ce projet pour sa double qualité -architecturale et son exemplarité en termes de développement durable- et, de ce fait, associer le vin au développement durable ! Philippe Madec a commencé son travail en rencontrant tous les vieux vigneronnes du village, des archéologues, des carriers. Il a fait l'inventaire des ressources locales et des compétences pour construire un projet qui va ressembler à son territoire.

\* CAB : Cabinet d'architecture - Calori-Azimi-Botineau

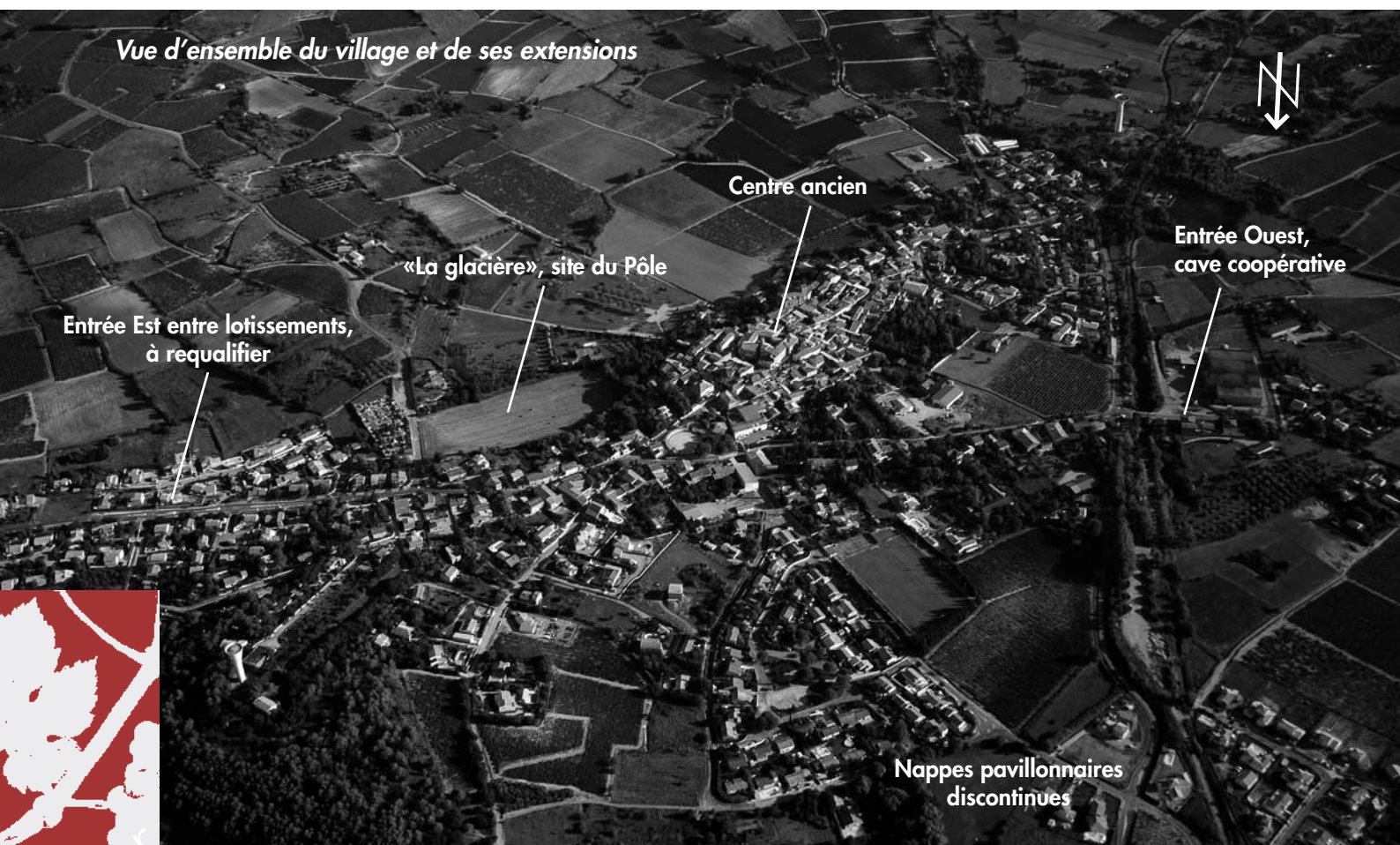


# Un trio pour un **projet urbain** à Saint-Christol

*Afin d'articuler SCOT\* et PLU\*, mais aussi afin d'établir un cadre préalable aux projets de développement et de réinvestissement dans un village, il est nécessaire de définir un projet urbain global dans ses composantes spatiales, sociales, économiques et culturelles.*

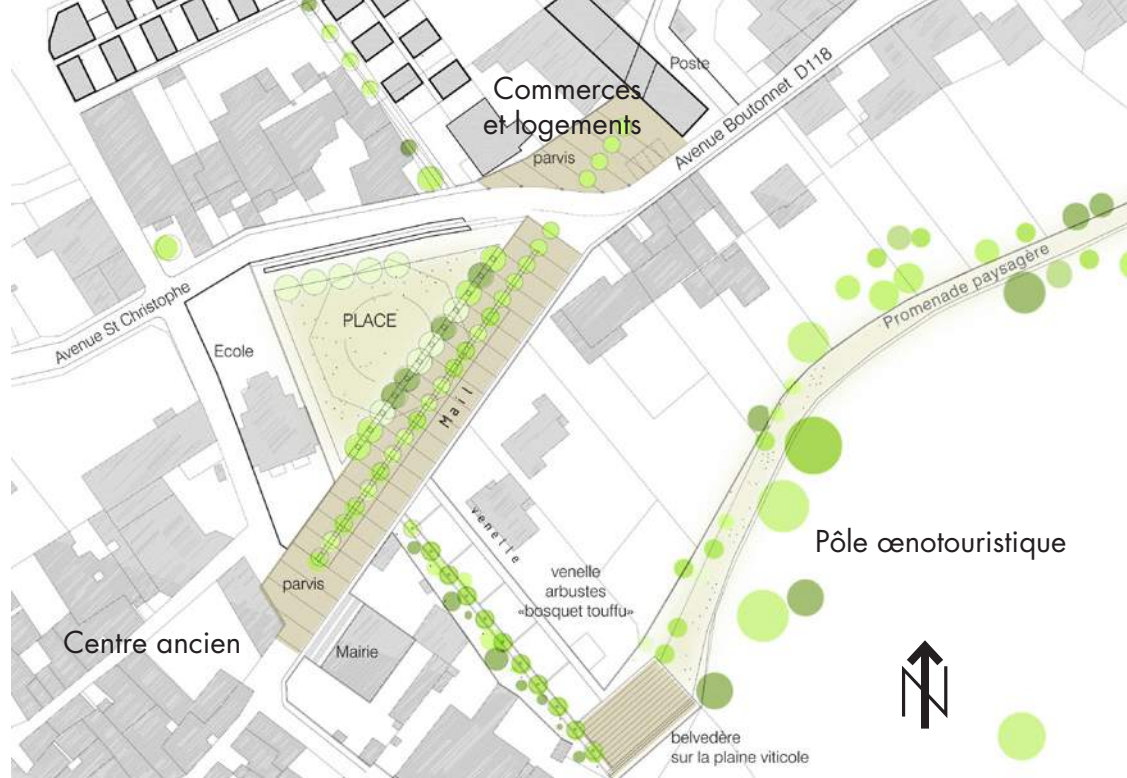
De 2007 à 2008, les élus de Saint-Christol, associés à divers partenaires\*\*, vont débattre des enjeux urbains du village sur la base d'analyses et d'orientations proposées par un trio pluridisciplinaire composé de l'agence CAB-architecture, Gilles Sensini-urbaniste et Horizons-paysage.

Une année intense de remise en question pour enrayer la banalisation des paysages urbains, produits par plus de trente années d'urbanisme réglementaire.





**Schéma d'orientation  
de «l'îlot des arènes» :  
aménagement d'un mail  
et d'une place-belvédère  
en phase intermédiaire**



Ce travail débute par un préalable : en 2006, le CAUE de l'Hérault est interpellé par Hérault Habitat et l'équipe municipale pour mener **une réflexion sur l'élargissement du centre**, jusqu'à présent cantonné au centre ancien. Le principe recherché est de réimplanter l'activité commerciale là où se croisent les flux de circulation automobile et piéton, mais aussi de vérifier la possibilité d'insérer des logements aidés en accession et locatifs, à proximité. Au-delà du centre, cette première étape met en évidence le caractère obsolète du POS\* en vigueur, en soulevant une série d'enjeux urbains sur des secteurs proches du centre ou en limite urbaine. L'équipe municipale va rapidement acter la nécessité d'une révision de son document d'urbanisme afin de le mettre en conformité avec les enjeux urbains soulevés et les préconisations du SCOT. La Communauté de communes du Pays de Lunel et le Conseil général et sa Direction de l'Urbanisme, du Foncier et de l'Habitat vont proposer d'appuyer la mise œuvre d'une étude urbaine définie par le CAUE, dans une vision prospective.

Aujourd'hui, le village se présente en trois entités distinctes, mal reliées : le centre ancien, de forme oblongue, fermé et calé sur son éperon rocheux, les extensions XIXe - début XXe le long des voies départementales, et les petites «nappes» pavillonnaires discontinues, plus ou moins raccordées au centre et à ses équipements. Les principaux enjeux se résument de la manière suivante : investir le foncier non bâti, important et encore inclus dans la tâche urbaine, relier les différents «quartiers» entre eux, diversifier l'offre d'habitat et enfin, protéger et valoriser les structures paysagères, y compris viticoles, autour et insérées dans le village.

Dès les premières réunions, deux sujets vont rapidement remonter et faire l'objet de vifs débats :

- La nécessité d'**anticiper l'évolution des équipements publics** (écoles, terrains de sports, salle communale, salle culturelle-médiathèque, arènes...), leurs échelles et leurs implantations.
- Le **rôle urbain majeur de «l'îlot des arènes»**, un îlot triangulaire «fourre-tout» sur lequel convergent les voies structurantes et qui pourrait, **par transformations successives, devenir la place du village** qui aujourd'hui fait défaut, une place centrale et en belvédère.

*«Etablir une feuille de route  
pour l'avenir»*

A partir d'un recueil sensible de la diversité typologique de l'habitat individuel du centre, des orientations vont être schématisées pour les secteurs pré-identifiés. Celles-ci précisent la nature des espaces publics ou collectifs nécessaires, les continuités paysagères à instaurer, les gabarits bâtis adaptés aux sites, les densités souhaitables et les modalités de leur mise en œuvre.

L'équipe pluridisciplinaire va reprendre et ajuster les possibilités de transformation du «centre élargi», tant au niveau d'une opération d'habitat individuel dense que sur la transformation du carrefour et l'accueil de commerces. Des préconisations générales pour la mise en valeur de la traversée du village sont établies.





**Schéma d'orientation Nord-Ouest**  
 Equipements scolaires, parvis, petits logements -collectifs, intermédiaires et en bandes- s'organisent de part et d'autre de la trame de l'ancienne voie ferrée. Le bâti structure les circulations et ménage de vastes espaces ouverts, en cœur d'îlot.

De manière transversale, les élus s'interrogent : **comment matérialiser l'image d'un «village viticole» ?** L'équipe de l'agence CAB propose d'éviter le piège d'un décor végétal et artificiel qui encombrerait l'espace public, instrument de banalisation d'un grand nombre de village par ailleurs. Elle démontre l'intérêt de s'appuyer **sur les caractéristiques «fondatrices»** du site de Saint-Christol : la topographie et les sols, les

murs et les socles, les structures paysagères amples - vignes, oliveraies, mails, bosquets- les talus, les fossés et le circuit de l'eau... **la base d'une authenticité en phase avec la culture locale** et le pôle œnotouristique qui en fera la promotion. Elle suggère notamment de reconquérir le tracé agricole au pied du village et du futur pôle. Des références d'espaces publics méditerranéens sont proposées lors des différentes réunions.

**Extrait de la mise en évidence des typologies du village, «un regard sur ce qui est déjà là»**

*Des exemples locaux pour débattre des questions de densité urbaine et de diversification*

<p>Des systèmes simples qui réinventent le vernaculaire</p>	<p>avec des systèmes distributifs variés,</p>	<p>par stratification dans le temps, des imbrications</p>	<p>avec des vides que l'on devine... des combinaisons de volumes et de corps de bâtiments</p>	<p>des combinatoires offrant des redents pour d'autres usages urbains, des assemblages, riches en qualité de vie</p>



*Plan de référence - Un document qui regroupe l'ensemble des scénarii projetés qui vont être examinés dans le cadre de la révision du PLU*

**Les typologies bâties sont diversifiées en fonction du contexte.** Pour créer une continuité ou une limite urbaine, la référence est celle du gabarit des maisons XIXe, hautes et homogènes, pour créer un îlot, la maison de village ou à patio, etc.

*L'importance de l'espace public et des espaces collectifs qui **permettent des continuités paysagères** entre différents quartiers est mise en avant*

Ce travail, achevé en octobre 2008, fait encore l'objet de discussions au sein de l'équipe municipale, des réserves ayant été formulées sur certains secteurs. L'équipe municipale doit démêler les différentes échelles et temporalités étudiées, et vérifier la faisabilité de certaines propositions.

En 2009, après avoir réuni l'ensemble des acteurs concernés, le CAUE élabore deux cahiers des charges

pour des consultations d'équipes de maîtrise d'œuvre. Le premier a pour objet l'élaboration du PLU. L'équipe de Synergies Territoriales, retenue, aura pour tâche de réinscrire les orientations de l'étude et d'élargir la projection au territoire communal dans son ensemble. Le second est une synthèse des attentes municipales pour la requalification de la traversée du village, un périmètre opérationnel étant délimité au niveau du centre. Hérault-Habitat doit engager prochainement une consultation pour la faisabilité d'une opération d'une vingtaine de logements aidés.

Cette étude urbaine, première du genre dans cette communauté de communes, fournit des enseignements qui seront inclus dans un guide de recommandations patrimoniales et environnementales\*\*\*, guide qui sera diffusé à toutes les communes du Pays de Lunel en 2010.

\* Schéma de Cohérence Territoriale - Plan Local d'Urbanisme - Plan d'Occupation des Sols

\*\* Conseil Général, Communauté de communes, Hérault Habitat, CAUE de l'Hérault

\*\*\* En cours d'élaboration, mis au point par le CAUE de l'Hérault



# Entrevue

## Jean-Patrice Calori / CAUE34

architecte (agence CAB architecture)

**CAUE 34 :** Dès le début de votre intervention, vous avez utilisé une formule : «un village à finir, un village à étendre». Qu'entendez-vous par là ?

**Jean-Patrice Calori :** C'est l'évidence des limites géographiques qui nous a permis de distinguer la frange Sud-Est, dans la pente, qui mérite d'être protégée et finie par petites touches avec un cadre juridique clair, de la frange Nord-Ouest où plusieurs secteurs offrent des possibilités d'extensions jusqu'à une autre limite géographique, matérialisée par l'ancienne voie ferrée.

**Sur quels principes avez-vous fondé votre intervention ?**

Nous avons proposé **une feuille de route**, une logique d'enchaînement des projets, un ordre indépendant de la notion de temps. Un scénario global a été mis au

point avec les élus, avec des étapes. Peu importe le rythme, il fallait surtout fixer un cap. Nous avons «titillé» des points de blocage pour ouvrir des portes et projeter des orientations. Nous avons établi des relevés typographiques et morphologiques à partir desquels il a été possible d'argumenter nos propositions : nouvelles densités, relations subtiles avec le paysage viticole.

**Comment avez-vous abordé la question de l'identité revendiquée par les élus ?**

Trop vite, l'image de l'Espagne s'est imposée à nous et c'était une erreur ! Il nous a fallu revenir à la tradition camarguaise qui ne correspond pas à la même dramaturgie ni aux mêmes attentes. De leur côté, les élus aussi ont dû faire un bout du chemin, nous voulions éviter l'accumulation d'objets et de signes pittoresques ou grotesques, sortir d'une vision de l'aménagement à coup de petites choses.

Au bout d'un an, trop d'aspects et d'enjeux avaient été discutés, certains nécessitant encore un temps de maturation et d'appropriation.

«La feuille de route» a été clairement validée par les élus, mais certains points de l'étude urbaine, notamment liés au travail sur la morphologie, n'ont pu être actés par les élus. Cette étude regroupe les problématiques urbaines actuelles des villages telles que l'étalement urbain et l'enjeu du maintien des spécificités architecturales et paysagères. Autant d'éléments qui devront être repris dans la révision du PLU.



Jean-Patrice Calori, Bita Azimi et Marc Botineau : CAB architecture

Dossier réalisé par  
Sylvaine Glazol et Xavier Mestre - CAUE34

## fiche technique

Les études urbaines permettent, **en fonction du contexte**, sur la base d'un diagnostic, de définir des orientations d'aménagement tant sur les secteurs de renouvellement urbain que d'extensions urbaines. Elles sont complétées par des études techniques et financières et éclairent le choix d'une procédure d'aménagement. Elles s'appuient sur le SCOT et le PLH, s'imposent au PLU et servent de cadre aux opérations publiques ou privées qui se feront jour.

### Trois volets pour une étude urbaine

- 1 - Orientations générales pour des secteurs à enjeux (à intégrer dans la révision du PLU)
- 2 - Orientations et faisabilité du «centre élargi»
- 3 - Analyses et préconisations paysagères pour la traversée du village

**Maîtrise d'ouvrage** Commune de Saint-Christol, Communauté de Communes Pays de Lunel et Conseil Général de l'Hérault • **Assistance aux collectivités et synthèses** CAUE de l'Hérault • **Equipe de maîtrise d'œuvre** Calori, Azimi et Botineau, architectes mandataires - Gilles Sensini, urbaniste - Horizons-paysage, Jérôme Mazas, paysagiste • **Coût des études** : 41 000 €HT, pris en charge répartie entre les trois collectivités : 40% CG34, 40% CCPL, 20% commune • **Elaboration du PLU** : Synergies territoriales, Fabien Clauzon mandataire, associé à Horizons-paysage, Envyls-agriculture et Ecovia-environnement

# Montoulieu : le logement social à l'échelle d'une commune rurale

Pour une meilleure maîtrise  
du **développement urbain**

Aquarelle Nicolas Duru\*\*\*



Représentés sur la partie gauche de l'aquarelle, les logements nouveaux font corps avec le hameau.

**La création de logements sociaux** sur cette petite commune de 140 habitants, répartis sur plusieurs hameaux, ne pouvait être que le fruit d'une réelle volonté politique.

A Montoulieu, depuis bientôt trente ans, cette politique, traduite dans les documents d'urbanisme successifs (carte communale en 1978, POS en 1992, PLU en 2004) vise à maintenir la vocation agricole du territoire en favorisant l'installation d'exploitants agricoles et en maîtrisant l'urbanisation par la réduction des zones constructibles et la constitution de réserves foncières.

C'est sur une telle réserve foncière communale, cédée pour le franc symbolique à Hérault Habitat, qu'a pris place le programme de logements sociaux.

La municipalité fait appel au CAUE en juin 2003. Celui-ci élabore, dans le cadre d'une convention, un état des lieux assorti de scénarii d'organisation et de découpage de la réserve foncière communale, ainsi que d'un phasage. Le CAUE assiste le maître d'ouvrage pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre et assure le suivi du projet jusqu'au dépôt du dossier de permis de construire.

«Tant que le PLU restera  
aux mains des communes,  
nous pourrons **défendre la ruralité**»

déclarait le maire de Montoulieu, commune proche de Ganges, à la veille de son quatrième mandat.

*Depuis le parvis de la mairie, en attendant que l'alignement d'arbres d'accompagnement se développe...*



## Le pari communal

Insérer sept logements dans un hameau qui ne compte en tout que quelques bâtiments, tout en valorisant l'esprit des lieux, tel furent le pari communal et le défi lancé aux professionnels de l'opération.

## Un parti architectural compact

Les sept logements accolés forment un seul et unique bâtiment, recouvert d'un toit à deux pentes.

Selon leur taille, ils occupent deux à trois travées. Autonomes, ils se déploient sur deux niveaux et sont desservis par des entrées indépendantes et des escaliers intérieurs. Ils disposent d'un petit jardin situé à l'avant, d'un garage à l'arrière et sont dotés de conduits de fumée individuels, ce qui permet de brancher des poêles à bois et de pallier ainsi le surcoût représenté par le chauffage électrique, imposé par les prescriptions thermiques.

Si leurs surfaces sont celles du logement social, les pièces à vivre comportent une hauteur de trois mètres sous plafond, ce qui constitue un apport de lumière et de ventilation supplémentaire et procure une réelle sensation de confort et d'espace.

## Les propos du maire

**Guilhem Chafiol**

- *Nous avons, depuis quelques années, une forte demande de logements locatifs.*
- *Pour l'attribution des sept logements, nous avons reçu vingt candidatures !*
- *Nous y avons logé des jeunes, mais aussi des familles avec un total de neuf enfants, ce qui est à même de soutenir le dynamisme communal (30% de la population a moins de vingt ans).*
- *L'opération a été bien accueillie.*
- *Les montélibens ont été préalablement consultés sur l'implantation du programme de logements, deux sites ayant été soumis à leur choix.*
- *Dans un avenir proche, nous envisageons de construire une salle destinée aux fêtes, aux rencontres et à diverses manifestations.*
- *Dans un avenir un peu plus lointain, toujours sur la même réserve foncière, nous poursuivrons le développement du village avec la réalisation de logements nouveaux d'un autre type, peut-être en accession ?*
- *Quoi qu'il en soit, l'esprit village sera poursuivi, coûte que coûte !*



*Les murets des jardins, d'une bonne épaisseur et d'une facture de qualité, intègrent les boîtes aux lettres et délimitent les passages d'accès aux logements desservis deux par deux.*

## Une implantation qui complète la forme urbaine du hameau

Situé à quelques mètres de la mairie dont il constitue le cadre quotidien, le bâtiment emprunte la forme d'un grand L. Il est desservi par les rues existantes, accompagnées de leurs vieux mûriers.

Positionné sur la rupture de pente du promontoire d'implantation du hameau, il réalise l'articulation avec le reste de la réserve foncière communale, située en contrebas, en attente des futurs programmes.

L'écriture architecturale d'inspiration néoclassique se trouve en accord avec les typologies architecturales locales, du mas ou de la filature cévenols.

Discrète mais volontaire, elle contribue à incorporer de manière assez efficace le programme des logements nouveaux dans la silhouette du hameau.

Le bâtiment, par la maîtrise de son exécution, la simplicité de sa volumétrie et la justesse de son implantation et de ses proportions, donne l'impression d'avoir toujours été là...

L'opération de Montoulieu est le fruit d'une association réussie entre une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre déterminées. Du point de vue de l'architecture, elle pose la question de la pluralité des styles.

Avec elle, nous nous trouvons face à ce que pourrait être une nouvelle «modernité», efficace, discrète, «réconciliatrice» et sans rupture avec la tradition.

Aspasie Kambérou - CAUE34

## fiche technique

**Programme** Sept logements sociaux, individuels locatifs / 3T3 PLUS\*, 2T4 PLUS\*, 2T5 PLAI\*\* • **Maîtrise d'ouvrage** Hérault Habitat, Commune de Montoulieu • **Maîtrise d'œuvre** Nicolas Duru\*\*\*, architecte, Régis Nebout, architecte du patrimoine • **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** CAUE de l'Hérault Sept 2003 – Oct 2005 (date du dépôt du PC) • **Début des travaux** Février 2007 • **Livraison** avril 2008 • **Coût de l'opération** 697.002 € TTC • **Financement** Etat 32.400 € / Région 29.272 € / Département 74.275 € / Commune 35.000 € (pour les jardins)

\* PLUS : Prêt locatif à Usage Social - \*\* PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Insertion - \*\*\* Nicolas Duru, auteur de «Du classicisme ordinaire - Le dessin de la maison» Ed. de l'Espérou, 2004

## Manifestations

### «Ville et université»

Thème de la 14<sup>ème</sup> Université d'été du Conseil français des urbanistes qui se tiendra les **2, 3 et 4 septembre 2009** à Bordeaux sur le campus de Talence-Pessac-Gradignan. Programme complet : CFDU. Tél : 05 61 21 78 07. ou [www.du.org](http://www.du.org)

### «Secondes Rencontres Environnementales du Pays»

Sur le thème des Paysages. Du **28/09 au 03/10** sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Rens : 04 67 95 72 21. ou [www.payshlv.com](http://www.payshlv.com)

## Formation

### «Les samedis de l'été»

Cantercel, site expérimental d'architecture basé à la Vacquerie près de Lodève, organise chaque samedi de juillet et d'août, une journée de rencontre ou de formation sur des thématiques diverses. **Programme** : **25 juillet** : Bois et isolants végétaux : performance thermique en région méditerranéenne. Avec Olivier Gaujard, ingénieur structures bois. **8 août** : Relation écoumène et paysage. Avec Augustin Berque, géographe et philosophe. **22 août** : La terre crue, matériau intemporel et universel : ses différentes mises en œuvre aujourd'hui. Avec Olivier Scherrer, artisan-formateur. **29 août** : Le jardin, espace transitoire entre intimité et monde. Avec Miguel Georgieff, architecte paysagiste, Agence Coloco. Inscriptions : Ass. Sens Espace Europe. Tél : 04 67 44 60 06.

### «Pierres sèches»

Initiation aux constructions en pierre sèche organisée sur le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Plusieurs dates sont prévues en juillet et août avec des formations de un à trois jours. Proposées en collaboration avec les Maisons Paysannes de France, antenne Languedoc-Roussillon. Contact Jean-Pierre Rouanet. Tél : 04 67 97 98 11.

## Sorties

### «Promenades inédites»

Balades gratuites proposées par le Conseil général de l'Hérault pour découvrir les espaces naturels sensibles du département. Sur réservation. Tél : 04 99 58 81 28. Programme complet : [www.herault.fr](http://www.herault.fr)

## Exposition

### «BauhausLab Marseille»

Présentation du concours d'architecture pour l'aménagement d'un atelier d'artiste à la Friche de la Belle de Mai, organisé par l'association Emaho, dans le cadre des 90 ans du Bauhaus.

**Jusqu'au 17 juillet** à la Maison de l'architecture et de la Ville PACA à Marseille. Tél : 04 96 12 24 10.

### «Ce que veut dire Less is more : Les meilleurs mètres carrés sont ceux que l'on ne construit pas»

Exposition consacrée à l'agence Innovation, Création et Architecture dont le travail interroge les relations entre architecture et nature.

**Jusqu'au 24 juillet** à la Maison de l'architecture de l'Isère. Tél : 04 76 54 29 97. [www.ma38.org](http://www.ma38.org)

### «Architecture muséale : histoire, mémoires et paysages» et «Pierre-Louis Faloci, du paysage au musée»

Deux expositions présentées par l'Ecole d'architecture de Toulouse avec le concours de Pierre-Louis Faloci, Simon Texier et du Musée des Abattoirs.

**Jusqu'au 31 juillet** au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville à Toulouse. Tél : 05 61 21 61 19.

### «Leçon du Thoronet 2009 : Luigi Snozzi - le mur oublié»

Carte blanche à l'architecte suisse pour dialoguer avec l'abbaye cistercienne. Exposition, œuvre in situ à découvrir **jusqu'au 31 octobre**. Organisation : : MAV PACA.

Rens. : Abbaye du Thoronet. Tél : 04 94 60 43 90.

## Concours

### «Concours des municipalités»

21<sup>ème</sup> édition du concours organisé par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France.

Ouvert aux communes de moins de 10 000 habitants ayant réalisé des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine local. Date limite de réception des dossiers : **31 décembre 2009** pour une remise des prix en mars 2010. Rens : SPPEF. Tél : 01 47 05 37 71.

• **C'était Le Corbusier**, Nicholas Weber, Fayard, 2009  
• **Zaha Hadid l'intégrale**, Aaron Betsky, Ed. Parenthèses, 2009

• **Architecture now ! Vol 6**, Philip Jodidio, Taschen, 2009  
• **Architecture now ! Houses**, Philip Jodidio, Taschen, 2009

• **Green architecture now !**, Philip Jodidio, Taschen, 2009

• **Lumière**, Dominique Boudet, Hors-série amc, Le Moniteur Architecture, 2009

• **Les fondamentaux de l'architecture**, Lorraine Farrelly, Pyramid Editions, 2009

• **100 logements collectifs du XXe siècle**, Hilary French, Ed. Le Moniteur, 2009

• **La maison sur mesure**, Dominique Rabin, Ed. Le Moniteur, 2009

• **Matériaux écologiques d'intérieur : aménagement, finition, décoration**, Jean-Claude Mengoni, Manu Mengoni, Ed. Terre Vivante, 2009

• **L'architecture écologique du Vorarlberg : un modèle social, économique et culturel**, Dominique Gauzin-Müller, Ed. Le Moniteur, 2009

• **Ecoquartiers en Europe**, Philippe Bovet, Terre Vivante, 2009

• **Les écoquartiers : l'avenir de la ville durable**, Pierre Lefèvre, Michel Sabard, Ed. Apogée, 2009

• **Ecoquartiers, secrets de fabrication : analyse critique d'exemples européens**, Taoufik Souami, Editions Les Carnets de l'Info, 2009

• **La folie des hauteurs : pourquoi s'obstiner à construire des tours ?**, Thierry Paquot, Bourin Editeur, 2008

• **La fabrication des villes : métiers et organisations**, Véronique Biau, Guy Tapie, Ed. Parenthèses, 2009

• **Projets et stratégies urbaines : regards comparatifs**, Alain Bourdin, Robert Prost, Ed. Parenthèses, 2009

• **Le Grand Pari(s) : Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne**

Franck Loumier, Laurence Madani, Jean-Louis Violeau, amc/Le Moniteur Architecture, 2009

• **Du littoral à l'arrière-pays montpelliérain : les mille facettes d'un territoire qui prend de la hauteur**, Patrice Blot, Les Nouvelles Presses du Languedoc, 2008

• **Petit traité des grands sites : réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine**, Jean-Pierre Thibault, Ed. Actes Sud, 2009

• **Atlas des paysages de la Somme**, Bertrand Le Boudec, Hélène Izembarb, DRE Picardie, 2007

• **Atlas des paysages de l'Oise**, Atelier 15, Architecture et Paysage, 2006

• **Densités**, Les Cahiers de l'Ecole de Blois, n°7, 2009

• **Architecture et art du jardin**, Alix Audurier Cros, Ed. de l'Espérou, 2009

• **Jardiniers d'avant-garde : 50 regards visionnaires sur le paysage contemporain**, Tim Richardson, Ed. Actes Sud, 2009

• **Plantes des haies champêtres**, Christian Cogniaux, Bernard Gambier, Ed. du Rouergue, 2009

• **La haie dans le parc naturel régional du Haut-Languedoc**, CAUE de l'Hérault, 2009

• **Jardins en peinture**, Nils Büttner, Imprimerie Nationale, 2008

Président de la publication : Michel Guibal, président du CAUE de l'Hérault - Imprimé avec de l'encre végétale sur un papier Couché Moderne fabriqué à partir de pâte sans chlore / Imprimerie Atelier Six / Tirage : 2 000 ex - ISSN 1256 - 7450

Conception graphique **F. Hébraud** - CAUE34



19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier  
Tél. 04 99 133 700 / Fax. 04 99 133 710  
Mail : [caueherault@caue34.fr](mailto:caueherault@caue34.fr)  
• <http://herault.caue-lr.org/>  
• <http://www.caue-lr.org/>



**Département Hérault**  
Conseil Général

